

Image not found or type unknown



Logement sortie et etat des lieux

Par **HERVE**, le **16/11/2009** à **21:21**

Bonjour,rnje viens de quitter mon logement et je voudrais savoir si lors de l etat des lieux,est ce que l agence immobiliere peus prendre sur la caution si le menage est mal fait et combien il a le droit de prendre sur une caution de 560euros